

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2013

---

**SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 254

présenté par

M. Collard, Mme Maréchal-Le Pen et M. Bompard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« économie »,

supprimer la fin de l'alinéa 10.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de prohiber toute opération pour compte propre à effet de levier. Les pertes potentielles y rendent le concept de sureté assez inopérant quant à son ampleur.